



TUNISIE

Point 28 de l'ordre de jour :

La promotion du Statut de la femme

Déclaration de la Tunisie devant la 3^{ème} Commission

Par

S.E. Mr. Othman Jerandi

**Ambassadeur, Représentant Permanent de la Tunisie auprès
des Nations Unies**

Vérifier à la lecture

Monsieur le Président,

La Tunisie souscrit pleinement aux déclarations faites au nom des groupes : du G77 et de la Chine, du Groupe Africain et du Groupe Arabe.

Mon pays a accueilli avec un grand intérêt les rapports publiés par le Secrétaire Général relatifs à la promotion du statut de la femme et notamment celui sur l'intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et invite, à cette occasion, les Etats membres à consentir davantage d'efforts pour mettre fin à cette pratique deshumanisante qui a été reconnue, à travers les différentes conventions internationales, comme une atteinte fondamentale aux droits de l'Homme.

Monsieur le Président,

Malgré le ferme engagement de l'ONU et les efforts consentis aussi bien par ses organes spécialisés que par les Etats Membres, il est regrettable de constater, qu'aujourd'hui les femmes demeurent les plus affectées par les problèmes de la pauvreté, de l'analphabétisme, du chômage, des pandémies et de bien d'autres servitudes, sans parler de la discrimination, des violences et du trafic qui constituent autant d'obstacles à sa pleine émancipation.

La communauté internationale est, dès lors, appelée à consentir davantage d'efforts pour atténuer ces problèmes et garantir un meilleur statut à la femme qui doit être perçue non plus comme un être vulnérable mais plutôt un partenaire à part entière et un acteur actif dans le processus de développement.

Nous devons tous admettre la contribution significative de la femme dans l'édifice familial et dans tout projet sociétal de manière à ce qu'elle puisse donner la preuve de son degré de conscience quant au rôle qui lui est dévolu dans l'impulsion du processus de développement social et économique.

Monsieur le Président,

Le progrès des sociétés est impérativement fait d'égalité et de partenariat entre l'homme et la femme. Rien ne peut être entrepris, aujourd'hui, dans toute société, sans une participation effective de la femme.

Partant de sa forte conviction que la femme constitue un vecteur de développement et un véritable acteur qui participe largement à l'édification d'une société ouverte, tolérante, équilibrée, solidaire et moderne, le gouvernement tunisien s'est engagé, dès de la révolution, à poursuivre ses efforts en vue de porter encore plus loin les acquis de la femme et les consolider davantage afin de garantir à jamais l'égalité et les droits de tous les Tunisiens et Tunisiennes à une vie politique et sociale émancipée et digne.

Je voudrais, à cet égard, souligner que le gouvernement tunisien a œuvré, depuis son élection, à renforcer l'intégration de la femme, et notamment dans les zones rurales, dans le circuit économique, à affermir sa position de partenaire actif dans le processus de développement, à conforter son accès aux postes de décision et à consolider sa participation citoyenne à la vie publique et politique.

Nous avons, entre autres, tenu à renforcer l'encadrement et le soutien des femmes dans les zones rurales et, également, des familles démunies et ce, à travers la majoration de l'allocation mensuelle et l'augmentation du nombre des bénéficiaires de cette allocation pour atteindre 235.000 familles, soit une augmentation de 50.000 familles tout en leur accordant les carnets de soins ou de médicament gratuits.

Il m'est important, également, de signaler que notre pays s'est doté d'une stratégie cohérente pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard de la femme. Cette stratégie s'est articulée autour de quatre grands axes, à savoir la production de données sur la violence à l'encontre des femmes, l'amélioration et la création de services appropriés, la sensibilisation communautaire et l'application

des lois en vigueur. Elle a été concrétisée à travers la mise en place d'un centre d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violence conjugale ou domestique ainsi que la création, récemment, d'un centre psychologique de prise en charge des femmes victime de violence.

La Tunisie est fière des acquis qu'elle a pu réaliser au profit de la femme, en harmonie avec les recommandations du Sommet de Beijing de 1995 et les objectifs du millénaire pour le développement, de manière à garantir à la femme la pleine égalité avec l'homme, à la protéger contre toutes les formes de violence et de discrimination et à lui assurer une participation agissante à tous les niveaux de la vie sociale, économique et politique.

C'est dans ce même cadre que le gouvernement tunisien œuvre, actuellement, à créer un environnement qui favorise l'accession des femmes aux postes de responsabilité et son émancipation économique et politique.

Je voudrais insister, à cet égard, que l'accès à l'emploi demeure, à cet égard, l'une des mesures les plus efficaces pour favoriser l'indépendance économique de la femme et consacrer dans les faits l'égalité entre les genres. La mise en place de mécanismes spécifiques facilitant aux femmes notamment, dans les zones rurales, l'accès aux sources de financement ainsi qu'aux facilités d'encadrement et d'accompagnement à l'entrepreneuriat se présente comme l'un des moyens à même d'assurer une contribution effective à la prospérité du pays et au bien-être de son peuple.

Monsieur le Président,

L'émancipation de la femme et sa jouissance de sa liberté ne peuvent se concevoir que par la garantie de ses pleins droits de citoyenneté responsable, sa participation active à la vie sociale, politique et culturelle et par le respect de sa responsabilité et de sa dignité.

C'est dans ce même cadre que mon pays souhaite rappeler que la situation des femmes ainsi que des enfants palestiniens sous occupation devrait interpeller la conscience humaine. Les violations persistantes et systématiques de leurs droits fondamentaux, en particulier le droit à la vie, sont inacceptables et contraires aux instruments se rapportant aux Droits de l'Homme et au droit humanitaire.

Je voudrais, saisir cette occasion, pour rendre un vibrant hommage à la mère palestinienne qui n'a pas manqué de jouer son rôle aussi bien au sein de sa famille qu'au niveau de la société et ce en dépit des conditions de vie très difficiles imposées par l'occupation israélienne.

La mère palestinienne mérite, sans doute, toute notre admiration, mais, également, il demeure de notre devoir de lui garantir une vie plus digne et plus sûre loin de toute forme d'oppression et de répression.

Merci pour votre attention.